



## Conseil Syndical du 13 avril 2023

### Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-trois, et le treize avril, à 10 heures, les membres du Comité Syndical du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU HAUT ROUERGUE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment de la Mairie à Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac selon la délibération N° 2023-01/002, sous la présidence de M. Jean-Michel LALLE, Président.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation : 06/04/2023

#### Présents :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Nicolas BESSIERE, Bernard SCHEUER, Bernard BOURSINHAC, Eric PICARD, Jean-Michel LALLE ;

Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Marc BORIES, Catherine SANNIE-CARRIERE, Hervé LADSOUS.

#### Excusés :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Jean-Luc CALMELLY ;

Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Christine PRESNE, David MINERVA, Christian NAUDAN

#### Absents :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Alain VIOULAC

Secrétaire de séance : Hervé LADSOUS

#### **Administration générale**

##### - Validation du procès-verbal du 27 mars 2023

Le procès-verbal est validé à l'unanimité (8 voix).

##### - Choix du lieu pour la tenue du conseil syndical du PETR du Haut Rouergue – 3<sup>ème</sup> séance de 2023

Les membres du conseil syndical et le président proposent de tenir ces réunions dans des communes du territoire afin de faciliter l'appropriation de l'outil PETR et la diversité du territoire. La commune de Saint-Côme-d'Olt est proposée avec l'accord du maire, M. Bernard SCHEUER, pour la tenue du prochain conseil syndical. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (8 voix) cette délibération.

##### - Dématérialisation des documents de la commande publique

La Préfecture de l'Aveyron propose d'étendre la convention autorisant à transmettre par voie dématérialisée les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire aux actes de commande publique.

Le Président porte à connaissance la proposition de convention à l'assemblée et soumet cette suggestion au vote.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (8 voix) cette délibération.

#### **Finances**

##### - Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus – année 2022

Le Président rappelle qu'au PETR du Haut Rouergue seul le Président perçoit des indemnités et présente l'état récapitulatif pour l'année 2022. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (8 voix) cette délibération.

##### - Compte de gestion 2022

Le Président détaille le compte de gestion 2022 établi par le Trésorier. Le Conseil Syndical émet un avis favorable sur le compte de gestion 2022. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (8 voix) cette délibération.

##### - Compte administratif 2022

Le Président présente le compte administratif 2022. Hors de la présence du Président, le Conseil Syndical approuve le compte administratif 2022 du PETR du Haut Rouergue pour le budget principal (7 voix).

##### - Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Budget principal

Le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 en report de fonctionnement R002 en totalité. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (8 voix) cette délibération.

Départ de M. Nicolas BESSIERE à 11h07 qui donne pouvoir à M. Marc BORIES.

- **Vote du budget primitif 2023**

Le Président présente le budget primitif 2023 du PETR du Haut Rouergue avec une section de fonctionnement à 359 108,81 € et une section d'investissement à 6 546,55 €. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (8 voix) cette délibération.

- **Participation des membres 2023**

Le Président propose de maintenir le taux de participation des Communautés de Communes membres du PETR du Haut Rouergue à 3€ par habitant pour la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac et 3,0432€ pour la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, en prenant en compte la délégation complète de la mission Accueil nouveaux arrivants au PETR (population totale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2023). Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (8 voix) cette délibération.

- **Ingénierie territoriale 2023 – demande de subvention**

Le Président expose la possibilité pour le PETR du Haut Rouergue de solliciter une subvention auprès du conseil Régional dans le cadre de son dispositif d'accompagnement de l'ingénierie à destination des territoires ruraux. Le président présente le plan de financement et la sollicitation de 52 620,48 €. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (8 voix) cette délibération.

**Projet de territoire**

- **Mission Accueil : Demande de subvention programme FEDER FSE+ Massif Central 2021-2027, priorité 7.5.2.6 « Promouvoir et développer l'attractivité »**

Le Président rappelle que la mission Accueil nouveaux arrivants du PETR du Haut Rouergue est financée en grande partie par le programme FEDER Massif Central. Une nouvelle programmation débute pour la période 2021-2027 et l'autorité de gestion est confiée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Lors du dernier conseil syndical, la candidature du PETR du Haut Rouergue à ce dispositif européen a été évoquée et une présentation des propositions des actions a été présentée. Sur l'action 5, la remarque formulée de prendre davantage en compte la problématique du logement plus largement a été prise en considération. Aussi, une proposition de recenser les logements vacants a été rajoutée avec une sensibilisation faite auprès des propriétaires dans une action 6.

Après avoir rappelé les éléments de la candidature (une seule candidature est possible sur la programmation 2021-2027 (financement sur 3 ans) et les actions proposées, le Président sollicite l'approbation du conseil pour le dépôt de demande de subvention. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (8 voix) cette délibération.

**Questions diverses**

- **Adhésion au CAUE**

Le Président porte à connaissance des élus que le CAUE de l'Aveyron a envoyé au PETR du Haut Rouergue une demande d'adhésion en début d'année. L'adhésion est un forfait de 2 000€.

Le Président souhaite avoir l'avis des élus pour cette demande

Le Conseil Syndical propose que le Président prenne contact avec le Directeur du CAUE pour en discuter.

- **Appel à projets BPI France : Entreprendre au cœur des territoires pour les communes Petites Villes de Demain**

Le Président rappelle que la PETR du Haut Rouergue avait candidaté auprès de l'ADEFPAT (et d'autres structures) à cet appel à projets en début d'année 2022. Les actions ciblées par le PETR n'ont pas été retenues dans le dispositif. Afin de participer tout de même à la démarche, des rencontres ont été réalisées avec les accompagnants de l'ADEFPAT et les 2 développeurs économiques des Communautés de Communes pour trouver une action en faveur des jeunes entrepreneurs à mettre en place sur les 2 structures.

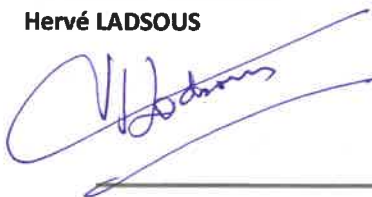
Le Conseil Syndical souhaite que les actions proposées ne soient pas en concurrence avec ce qu'il se fait déjà sur le territoire.

Le Président clôture la séance en rappelant le rôle du PETR sur l'ingénierie afin d'être en appui des Communes et Communautés de Communes pour le montage des dossiers de demande de subventions. Une réflexion est en cours pour recruter un agent sous contrat VTA afin de conforter l'accompagnement des collectivités et sur le sujet de la mobilité. Les élus abondent aussi dans le sens que le PETR doit aller sur des projets communs comme le SCOT ou la mobilité.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions, la séance est levée à 11h43.

Affiché le :

**Le Secrétaire de séance**  
**Hervé LADSOUS**



**Le Président,**  
**Jean-Michel VALLE**

